



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;
M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°25

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - 2025

.../...

RAPPORT DU MAIRE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne ensuite lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il doit ensuite être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du Budget pour la maquette M57.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport détaille la stratégie financière de la collectivité.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 à partir du rapport présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Transmis en Préfecture le **21 OCT. 2024**

Affiché le **21 OCT. 2024**

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Kacem LEMTIRI
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_25
Objet :	rapport d'orientation budgétaires - 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_25-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_25-DE-1-1_0.xml	text/xml	993 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_25 ROB 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_25-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	257.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 25.1 ROB 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_25-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3.1 Mo

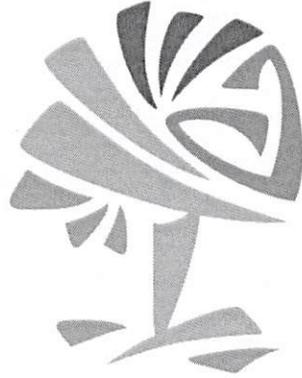
Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2024 à 16h59min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2024 à 17h00min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2024 à 17h04min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 octobre 2024 à 17h04min30s	Reçu par le MI le 2024-10-21



Nicolas BOUCHE

[Handwritten signature]
Maire
Conseiller Métropolitain



VILLE DE LAMBERSART

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGET 2025





Table des matières

I PREAMBULE.....	3
II CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL.....	4
Contexte économique national.....	4
II.1 Contexte économique local.....	4
III LES GRANDES ORIENTATIONS 2025.....	5
Transition écologique.....	6
Dynamique participative.....	6
Lien social.....	7
IV LES FLUX DE LA COMMUNE.....	10
Les recettes de fonctionnement.....	10
IV.1 Taux fiscaux de la commune.....	12
IV.2 Les dépenses de fonctionnement.....	13
IV.3 La Dette.....	17
IV.4 Les dépenses d'investissement.....	19
IV.5 Les recettes d'investissement.....	20
V Les ratios financiers.....	21

Exercice traditionnel de cette nouvelle séquence budgétaire, j'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire (2025).

Comme évoqué l'année dernière lors du débat d'orientations budgétaires, les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise qui a lourdement affecté l'économie mondiale. Aux difficultés d'approvisionnement, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre. Une très forte inflation s'ensuivit provoquée notamment par la flambée des prix de l'énergie et l'explosion des coûts des matières premières.

Durant cette crise, notre municipalité a su s'adapter pour maintenir le service public rendu à un niveau de qualité acceptable pour les habitants.

En 2023, la croissance mondiale s'est poursuivie à un rythme annuel supérieur à 3%, malgré le durcissement des conditions financières et les tensions géopolitiques persistantes. Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait être supérieure aux dernières estimations, pour s'établir à 3.1% en 2024 et à 3.2% en 2025, notamment grâce à la bonne tenue du marché du travail et à la dynamique des échanges commerciaux.

Sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de la poursuite de l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnement, l'inflation mondiale devrait régulièrement reculer de 6.8% en 2023 à 5.9% en 2024, puis à 4.5% en 2025, selon le FMI. Au niveau européen, l'inflation 2024 devrait se situer autour de 2.5%, ce qui a amené la BCE à procéder en juin dernier à une première baisse de ses taux directeurs de 0.25% puis une seconde en septembre.

Ce ralentissement net de l'inflation aurait pu constituer une bonne nouvelle pour la Ville : baisse du coût des énergies, reprise lente du marché de l'immobilier, etc. Malheureusement, notre ville doit désormais faire face à la perte de la Dotation de Solidarité Urbaine qui diminue ses recettes de 1.4M€ par an et aux difficultés budgétaires de l'État qui ne peuvent qu'augurer des moyens en baisse pour les collectivités territoriales.

Face à cette situation, Lambersart a l'obligation de poursuivre le travail mené depuis 2020 sur ses dépenses de gestion. Les sources d'économie commencent cependant à s'amenuiser alors que les investissements indispensables aux transformations sociales et écologiques restent très importants.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent document seront une nouvelle fois réalistes et en accord avec nos capacités financières afin de voter un budget équilibré et sincère, et qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des habitants. Elles reprennent en particulier les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les grandes thématiques du budget 2025 seront :

- la poursuite des actions menées dans le cadre de la transition écologique ;
- la consolidation de nos outils de démocratie participative ;
- l'accompagnement social auprès des plus démunis ;
- la gestion fine des emplois et des compétences ;
- le maintien d'une gestion financière rigoureuse.

Contexte économique national

Le dérapage des comptes publics est désormais avéré. Selon les dernières estimations, il devrait s'élever cette année à 6,1 % du PIB. Michel Barnier, dans son discours de politique générale, a fixé le cap : réduction de ce déficit à 5 % du PIB dès 2025, et un retour à 3 % en 2029.

Dès l'année prochaine, il est donc prévu de réaliser une économie de 60 milliards d'euros.

Cette économie, selon les projets de Bercy, se fera aux deux tiers sur la dépense et pour un tiers sur des recettes nouvelles. Soit 40 milliards de réduction des dépenses et 20 milliards de nouvelles recettes, qui viendront d'une contribution demandée aux très grandes entreprises et aux ménages les plus fortunés, qui seuls seront concernés par des impôts nouveaux, de façon exceptionnelle et transitoire.

Les collectivités territoriales devront participer au redressement des comptes publics : outre la baisse de 1,5 milliard d'euros des crédits du Fonds vert, le Gouvernement prévoit un plan demandant aux collectivités un effort de 5 milliards d'euros en 2025.

Le dispositif principal prévu est un « fonds de précaution » qui taxerait les collectivités à hauteur de 3 milliards d'euros ; il serait imposé à celles qui ont un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros. Une mesure qui porterait sur un peu plus de 400 d'entre elles, mais qui prendrait toutefois en compte leur situation financière.

Est également prévu le plafonnement de l'évolution annuelle des recettes de TVA distribuées aux collectivités afin de compenser notamment la suppression de la CVAE ; 1,2 milliard d'euros d'économies est attendu sur le montant de TVA qui devait être versé aux collectivités.

Enfin, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait être amputé de 800 millions d'euros. Cette dernière mesure serait celle qui aurait le plus d'impact pour Lambersart.

S'agissant des dotations, la DGF resterait stable et serait maintenue à hauteur d'un peu plus de 27 milliards d'euros, comme en 2024 (en attendant les décisions sur les variables d'ajustement). Tout comme les dotations d'investissement : la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) serait ainsi stabilisée au même niveau que 2024.

Mais, selon les calculs des services de l'Association des Maires de France, la non-indexation de la DGF sur l'inflation devrait conduire environ une commune sur deux à voir sa DGF diminuer en 2025 contre une sur dix seulement en 2024 (dont Lambersart).

II.1 Contexte économique local

La Banque Postale a récemment publié un rapport particulièrement éclairant sur le contexte économique auquel sont confrontées les communes.

Alors qu'en 2023, la trésorerie du bloc communal s'était « sensiblement améliorée », contrairement à celle des départements qui avait brutalement chuté, l'année 2024 va « réconcilier l'ensemble des acteurs locaux », estime La Banque postale, qui verront tous leur capacité d'autofinancement reculer, de 8,7% tous niveaux confondus.

L'effet ciseau qu'elle évoque se reflète dans un chiffre simple : tous niveaux de collectivités confondus, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,4% quand les recettes n'augmentaient que de 2,3%. Cette

différence oblige les collectivités à puiser dans leur épargne pour honorer le résultat de leur épargne. Le résultat de leur épargne nette des collectivités est en baisse de 15,8% entre 2023 et 2024 (- 4 milliards d'euros).

Pour ce qui concerne le bloc communal, l'effet ciseau s'établit à 1,7%, avec des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,8% contre 3,1% pour les recettes. Pour les communes seules, cet effet est plus marqué encore (+ 2,5% pour les recettes, + 4,4% pour les dépenses de fonctionnement).

Cette hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par plusieurs facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté des élus. C'est le cas, par exemple, de la charge des intérêts de la dette, en hausse de presque 18% du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Quant aux dépenses de personnel, leur hausse est en grande partie due à des décisions gouvernementales » : hausse du point d'indice, hausse du taux forfaitaire de remboursement des transports collectifs, attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1er janvier 2024.

Parallèlement, la dynamique des recettes ralentit notamment sous l'effet des DMTO qui, crise immobilière oblige, sont en très net recul pour la deuxième année consécutive.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles restent dynamiques avec une hausse de 7% (8,6% pour le seul bloc communal ce qui, note La Banque postale, est normal à ce moment du cycle électoral, quatre ans après les élections municipales). L'une des raisons qui entre en ligne de compte dans la hausse des investissements est « l'émergence de la problématique environnement », qui contraint les collectivités à de lourds investissements notamment en matière d'eau et de déchets.

Un tiers de ces investissements a été financé par le recours à l'endettement, en hausse notable cette année (presque 18 % toutes strates confondues, + 10% pour les communes).

Le peu de dynamisme des recettes a conduit, cette année, les collectivités à puiser davantage dans leur trésorerie que les années précédentes. Selon La Banque Postale, environ 8 milliards d'euros seront prélevés cette année sur le fonds de roulement des collectivités, dont près de la moitié (3,7 milliards) par les seuls départements. Les communes vont ainsi ponctionner cette année 2,2 milliards d'euros dans leur fonds de roulement.

III LES GRANDES ORIENTATIONS 2025

Face aux nouveaux défis que génère pour elle ce contexte économique, la Municipalité réaffirme, dans ce projet de budget 2025 ses choix structurants :

- pas d'augmentation de la fiscalité ;
- pas de fermeture des services ;
- mise en œuvre de dépenses nouvelles lorsqu'elles s'inscrivent dans l'un des trois axes de sa politique (exemple : l'accueil des enfants en situation de handicap) ;
- ces dépenses doivent être compensées par des gains sur nos dépenses de gestion ;
- poursuite des investissements améliorant le patrimoine de la ville et augmentant le confort des habitants ;

En effet, nous faisons le pari de choix stratégiques, initiés en 2020, pour transformer la ville durablement grâce à des mesures écologiques, sociales et sociétales, en faveur :

- du renforcement de la cohésion sociale entre habitants et d'un accompagnement des personnes en situation précaire ;

- d'une réelle et véritable démocratie participative pour construire d'avenir ;
- d'une réponse résolue au défi du changement climatique.

Transition écologique

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager en faveur de la réduction des émissions de gaz à effets de serre, à lutter contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité.

Les enjeux de la transition énergétique sont pleinement intégrés dans les actions envisagées en 2025 :

- le remplacement des ampoules énergivores par des LED dans les parcs sera achevé. Cette action permet la réduction de la consommation électrique et des nuisances lumineuses en concomitance avec la politique d'extinction de l'éclairage public et contribue favorablement à la protection de la biodiversité ;
- la plantation d'une micro-forêt au stade Lefort dans une démarche de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique et pour la préservation de la biodiversité et les sols ;
- l'aménagement d'îlots de fraîcheur afin de permettre aux Lambersartois de se retrouver dans des zones plus fraîches au sein de chacun des quartiers en période de canicule (cf. carte parue dans la revue municipale n°79 de juillet-août 2024) ;
- la poursuite de notre politique de plantation d'arbres et de renaturation de la ville afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain (ICU) : Avenue Becquart, rue Debuire du Buc, etc...
- le développement des modes de déplacements doux par la sécurisation des cheminements piétons, la création de pistes cyclables et l'apaisement de la circulation automobile et la promotion de l'utilisation des vélos ;
- le déploiement de nouveaux box à vélos pour répondre à la demande des citoyens dans les quartiers du Canon d'Or et de Canteleu.
- l'acquisition de nouveaux véhicules propres pour les services municipaux et leur mutualisation ;
- l'aménagement des cours d'école en intégrant le lien social et le vivre ensemble, la démocratie et l'innovation et la transition écologique.

Dynamique participative

La commune est le premier échelon de la démocratie représentative . Associer les citoyens et les habitants aux projets de la commune , rendre les décisions municipales plus collectives permet de faire émerger des projets plus aboutis et répondant mieux aux usages.

La ville s'engage, par le biais de moyens mis à la disposition des projets notamment la cellule participative et la Petite maison, à :

- Poursuivre et encourager la tenue des réunions de concertation, de consultation et de dialogue avec les Lambersartois ;
- Associer les habitants à l'élaboration de projets significatifs, au travers d'ateliers et de réunions publiques ;

- Soutenir les initiatives d'habitants ;
- Développer les chantiers participatifs ;
- Faire vivre le site « Debuire du Buc », concrétisation de plusieurs mois de concertation avec les habitants. Ce site en cogestion Habitants / Ville peut s'apparenter à un tiers-lieu extérieur autour d'une aire de sport en plein air, d'un potager et d'une forêt comestible ; après la phase de travaux menée par la Ville, les aménagements devront continuer associant services techniques et citoyens pour transformer ce site en lieu de vie du quartier créateur de lien social et aussi lieu d'expérimentations de projets de transitions en Ville (agriculture urbaine, mare...)
- Veiller au bon fonctionnement du Conseil Citoyen impliquant les habitants du quartier du Pacot aux projets qui les concernent.
- **Lancer un appel à projet sur une thématique à définir**

La Ville compte y consacrer une enveloppe de 10 000 euros. La thématique pourrait être choisie en lien avec la transition ; les associations ou les citoyens proposent des projets innovants qui répondent à cette thématique. Avec l'aide municipale reçue, ils mettent en œuvre leur projet dans l'année qui suit la proclamation des lauréats.

- **Développer les cafés citoyens**

Les cafés citoyens ont été expérimentés l'an dernier dans le cadre des actions mise en place à la Petite maison. Il s'agit de proposer des temps réguliers d'échanges, pendant 2 h, soit à la « petite Maison » soit chez des partenaires dans une version "hors les murs". Ils prennent pour appui les sujets traités dans le Lambersart infos, en proposant ainsi une version augmentée.

Ce projet à trois objectifs :

- former les habitants au débat citoyen sur des sujets qui concernent la ville et susciter leur envie d'y prendre part.
- proposer un format qui permette la participation des « invisibles », c'est-à-dire ceux qui n'ont pas l'habitude de participer aux réunions et ateliers proposés par la Ville ou n'osent pas s'y rendre.
- impliquer les partenaires et des bénévoles aux actions de participation citoyenne menées par la Ville

Lien social

⇒ **Accompagnement social**

Comme pour l'ensemble du territoire national, les habitants de notre ville sont confrontés aux effets des crises économiques et sociales qui frappent le pays. Le CCAS poursuivra en 2024 son engagement auprès de la population, avec une subvention de la ville à hauteur de 2.5M€, afin de répondre aux différents besoins sociaux et pour venir en aide aux plus démunis.

C'est dans ce but que le CCAS confortera ses actions :

- poursuite de l'aide financière spécifique pour le paiement des factures d'énergie. Chaque foyer peut bénéficier d'un chèque de 300€/an.
- prolongation de l'épicerie solidaire en partenariat avec Lomme : actuellement 30 ménages (1,5 personne par ménage) bénéficient de cette aide pendant une période transitoire. Il permet aux

personnes d'éviter l'endettement et d'alléger leur budget alimentaire. Ce partenariat inséparable par les CCAS de Lomme et de Lambersart facilite l'accès aux produits frais et contribue à l'équilibre alimentaire pour les familles. La participation des ménages demeure symbolique entre 16 et 38€ (valeur des paniers entre 80 et 168€).

- partenariat avec la Sauvegarde du Nord pour produire des fruits et légumes à l'attention des personnes bénéficiant de l'épicerie alimentaire solidaire ;
- poursuite du dispositif « Paniers » : il a pour vocation d'accompagner les personnes les plus précaires. Ce dispositif a démontré tout son intérêt, passant d'une moyenne de 15 paniers/semaines à 50 paniers/semaine.

Parallèlement, le CCAS est amené à amplifier dans le contexte actuel l'accompagnement des personnes en situation d'isolement physique, moral et également numérique. Le CCAS accompagne des personnes bénéficiaires du RSA en lien avec la maison de l'emploi.

L'ensemble de ces actions facilitent les échanges entre personnes seules et renforcent les liens sociaux entre elles.

⇒ **Les séniors**

Tout au long de l'année, le CCAS propose différentes activités dans le cadre de la lutte contre l'isolement, de la prévention du vieillissement et du maintien de la forme :

- ateliers de convivialité ;
- animations autour du jardin partagé du Béguinage ;
- ateliers de prévention ;
- sorties, temps festifs, ... ;
- marche nordique.

Le CCAS poursuit également ses actions de prévention auprès des personnes vulnérables inscrites sur le registre communal afin de les informer des services proposés en période de crises (sanitaire, climatique,...). Le nombre de personnes inscrites s'élève à 180 (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Lauréat de l'appel à projet lancé par l'association « Villes amies des aînés » avec le soutien du Ministère des Solidarités, le service seniors a mené durant toute l'année 2024 une réflexion territoriale pour la création d'un habitat inclusif-intergénérationnel. Des ateliers participatifs ont eu lieu en mairie ainsi que des visites à domicile sur diverses thématiques (transport, habitat, etc.). Le rapport sur cette étude doit être rendu au cours de ce mois d'octobre. Ce lieu intergénérationnel a pour objectif de favoriser le lien social tout en proposant une alternative entre le maintien à domicile et l'entrée en structure d'hébergement pour personnes âgées. Ce travail est mené avec plusieurs parties prenantes : bailleurs sociaux, CCAS, associations et mairie.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, le CCAS prend en charge le portage des repas à domicile pour les personnes âgées. Le CCAS assure une vigilance toute particulière sur la qualité des repas et une veille sociale constante auprès des bénéficiaires.

La ville continuera les actions entreprises en 2024 et accompagnera les personnes en situation de handicap :

- Suite à la création de la Commission extra-municipale Handicap mise en place en 2023, deux groupes de travail ont été mis en place : l'un consacré à la communication et à la sensibilisation au handicap avec notamment un temps de sensibilisation au handicap lors des classes citoyennes et l'autre, relatif à l'accessibilité, qui veillera à renforcer l'implication des personnes en situation de handicap afin de mieux répondre aux usages et à la mise en conformité des lieux ;
- poursuite de l'accompagnement des enfants en situation de handicap avec la mise en place de moyens pour faciliter leur inclusion sur les temps péri et extra-scolaires. Poursuite des formations sur la sensibilisation au handicap des différents agents.

Concernant la santé:

- Poursuite de la labellisation des « espaces sans tabac » ; en 2024, les abords de toutes les écoles publiques en ont bénéficié ;
- Mise en place d'un abri fumeur au sein du parc de l'Hôtel de Ville.

⇒ **Projet du mandat – 2025**

Au Printemps, les travaux pour l'extension du restaurant scolaire « La Fontaine » démarreront. Il s'agit d'un projet ambitieux pour transformer les locaux d'un ancien logement et de l'ancienne école maternelle en restaurant scolaire de 3 écoles. Le projet s'inscrit dans une démarche de confort des enfants, des encadrants municipaux et du personnel de l'éducation. Cet ensemble comprend également de nombreuses opérations d'aménagement des locaux. Le coût global de cette opération est estimé à 3.7M€ dont 2,7 pour l'exercice 2025.

La ville compte également achever à la salle Coubertin son plan de déploiement de panneaux photovoltaïques. Le projet qui nécessite le renforcement de la charpente pour supporter le poids de ces panneaux s'élève à 800 000 €. La production attendue représente 10 % de notre consommation électrique annuelle.

Elle poursuivra également son plan d'entretien du patrimoine en rénovant plusieurs toitures.

Une attention particulière sera portée aux ressources de subventions qui pourront être générées par les projets d'investissement. Ainsi, tous les dispositifs disponibles, quels que soient les projets, devront être des leviers prioritaires pour notre commune. Par conséquent, comme les précédentes années, l'année 2025 sera également consacrée à la recherche de subventions pour permettre à la ville de financer une partie de ses projets.

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS Ventilation / chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol %
70 - Ventes de produits ou services Produits des régies, activités périscolaires	733 330 €	916 930 €	890 000 €	-3 %
73 & 731 - Impôts et taxes Produits fiscaux TH, TF, TFNB, DSC, FNGIR, FPIC, Droits de mutation	24 213 886 €	25 382 997 €	26 411 003 €	4 %
74 - Dotations et Participations DGF, DSU, Dot. de péréquation, Compensations fiscales	6 730 745 €	6 044 249 €	5 351 000 €	-11 %
Autres recettes (chap 013+75+76+77+78+042)	594 513 €	680 951 €	637 921 €	-6 %
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 272 474 €	33 025 127 €	33 289 924 €	0,80 %

Tableau 1 : recettes de fonctionnement

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

La baisse s'explique par des produits constatés en 2024 mais qui correspondaient à des recettes 2023.

- Chapitre 731 et 73 – Impôts et taxes

PRODUIT FISCAL	Base 2024 ETAT 1259	Revalorisation des bases	Base prévisionnelle 2025	TAUX VOTE	Produit estimé en 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	26 287 000	2 %	26 812 740	50,77 %	13 612 828 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	68 300	2 %	69 666	43,53 %	30 326 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	1 099 000	2 %	1 120 980	37,72 %	422 834 €
Total des produits fiscaux estimés en 2024					14 065 987 €

Tableau 2 : contributions fiscales

L'estimation globale considérée est de 4% pour 2025, ceci grâce à la revalorisation des bases d'imposition en 2024 et une revalorisation des valeurs locatives fondée sur une hypothèse de +2%.

Les taux d'imposition demeurent inchangés.

Après une année compliquée du marché immobilier, les droits de mutations sont revus à la hausse en 2025 à hauteur de 1 700 000€ (contre 1 500 000 € en 2024).

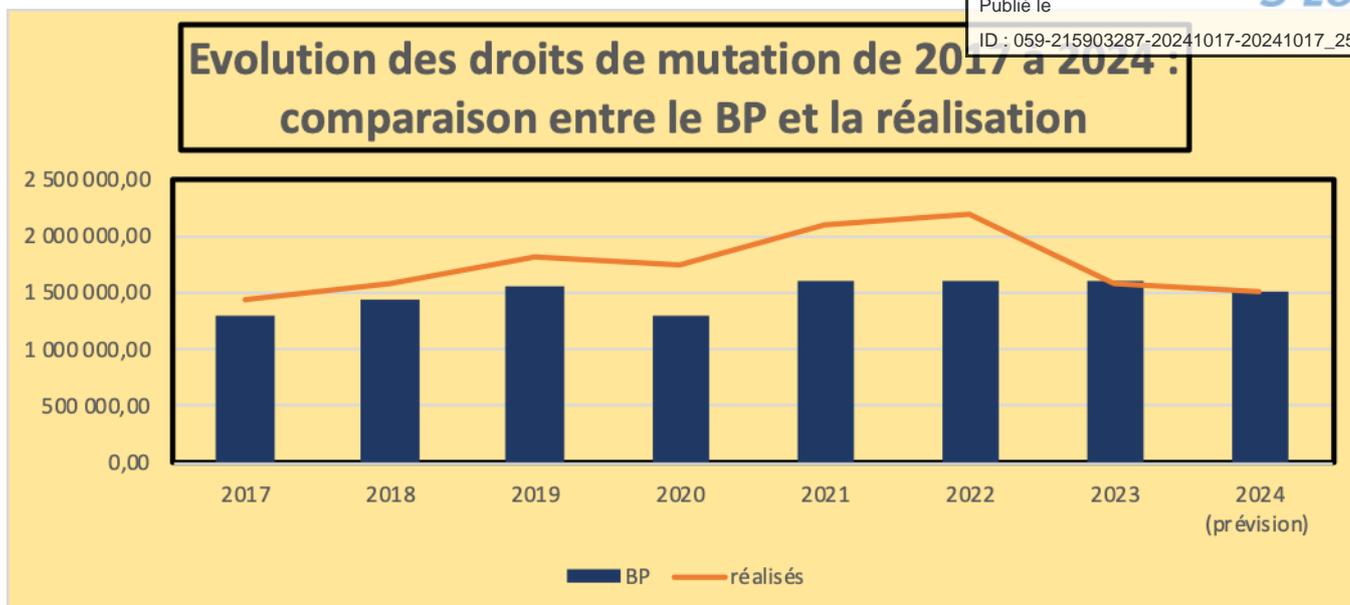


Figure 3 : évolution des droits de mutation

Les autres taxes et redevances sont maintenues à la même hauteur que le budget 2024.

- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Dotations & participations	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol % 2025-2024
Dotation Globale de Fonctionnement	3 530 000 €	3 540 000 €	3 500 000 €	-1 %
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 370 000 €	700 000 €	0 €	-100 %
Dotation nationale de péréquation	690 000 €	600 000 €	513 000 €	-14 %
Participations	777 385 €	823 796 €	978 000 €	19 %
Compensations fiscales versées par l'Etat	303 900 €	320 000 €	320 000 €	0 %
Autres dotations (FCTVA, titres sécurisés, recensement)	59 460 €	60 453 €	40 000 €	-34 %
74 - Dotations et Participations	6 730 745 €	6 044 249 €	5 351 000 €	-11 %
Dotation de solidarité communautaire, FNGIR, FPIC (fonds péréquation des ressources)	838 000 €	823 000 €	823 140 €	0 %
74 - Dotations et Participations & 73 - Impôts et taxes	7 568 745 €	6 867 249 €	6 174 140 €	-10 %
Evolution par année		-701 496 €	-693 109 €	

Tableau 4 : détail des dotations et recettes de fiscalité indirecte de la commune

IV.2 Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHARGES Ventilation / chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evol %
011 - Charges à caractère général	7 032 817 €	6 515 976 €	5 546 700 €	-15 %
012 - Charges de personnel	17 947 000 €	18 414 409 €	18 598 553 €	1 %
014 - Atténuation de produits	501 000 €	501 000 €	643 000 €	28 %
65 - Autres charges de gestion courante	4 641 536 €	5 128 960 €	4 959 960 €	-3 %
66 - Charges financières	161 445 €	217 100 €	195 000 €	-10 %
67 - Charges exceptionnelles	283 460 €	1 000 €	1 000 €	0 %
68- provisions		15 000 €	15 000 €	0 %
Opérations d'ordre	2 206 216 €	2 231 682 €	3 330 711 €	49 %
TOTAL dépenses de fonctionnement	32 773 474 €	33 025 127 €	33 289 924 €	0,80 %

Tableau 6 : détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Elles sont en baisse de 15% essentiellement du fait de la baisse de nos dépenses énergétiques générées par les gros travaux d'isolation menés ces deux dernières années, du changement des menuiseries et de la diminution de nos dépenses d'éclairage, d'électricité et de chauffage ; la production électrique de nos panneaux photovoltaïques a permis de réduire notre consommation et la baisse du prix du kWh a également contribué à d'importantes économies après une très forte hausse entre 2022 et 2023 de 1M€ à 3M€.

Hors énergie, nos dépenses courantes sont stables.

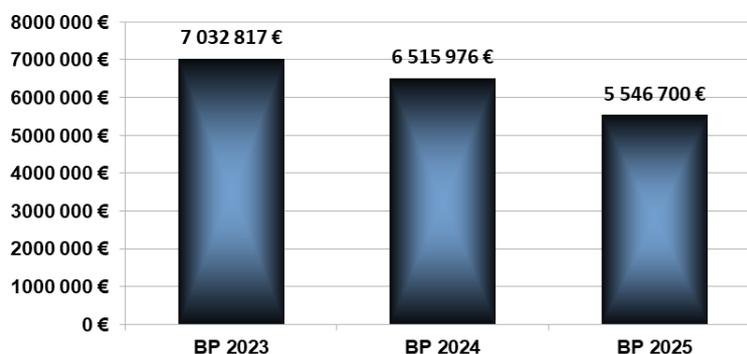
Charges à caractère général
chapitre 011

Figure 7 : évolution des charges à caractère général de 2023 à 2025

Chapitre 012 - Les dépenses de personnel

* L'évolution des effectifs

L'ETP (Équivalent Temps plein) représente la mesure de la capacité de travail. Un agent à temps plein sur un an représente 1 ETP. Au 31 décembre 2023, la ville comptait agents (418,27 ETP).

	Nombre d'agents	ETP
2020	566	445,41
2021	544	432,58
2022	521	418,27
2023	524	419,01

Tableau 8 : variation des ETP entre 2020 et 2023

* Répartition Femmes / Hommes

Le décret 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des collectivités territoriales, prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut rappeler que le statut de la FP garantit intrinsèquement une égalité stricte en matière de traitement indiciaire entre femmes et hommes.

* Évolution des dépenses de personnel 2023- 2025

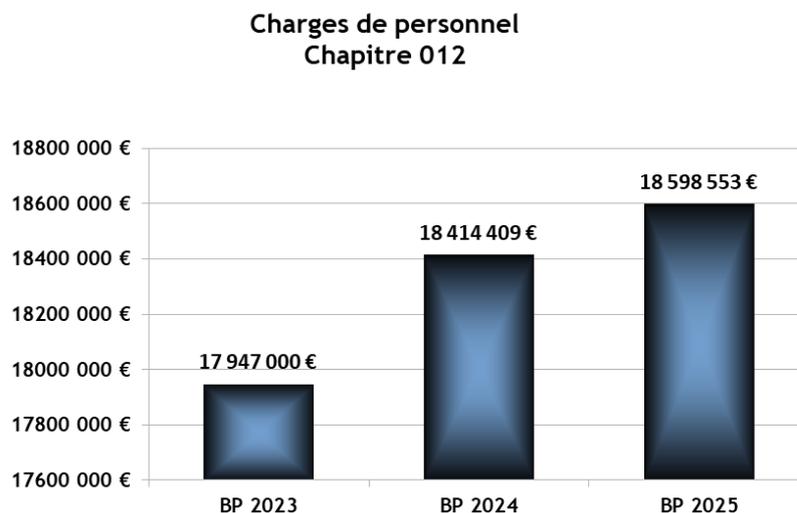


Figure 9 : évolution des charges de personnel de 2023 à 2025

Les dépenses de personnel entre 2024 et 2025 devraient augmenter d'environ 200 000 €.

Cette augmentation s'explique par :

- la revalorisation du SMIC ;
- la mise en œuvre de la participation obligatoire de l'employeur au contrat de prévoyance des agents ;
- les mesures catégorielles mises en œuvre par l'État ;
- les effets du GVT (glissement vieillesse technicité).

L'année 2025 sera donc marquée par une hausse des dépenses de personnel essentiellement sous l'effet des mesures décidées par le Gouvernement. Elle sera compensée en partie par une gestion fine des emplois et des compétences qui permettra de ne pas remplacer une partie des postes affectés par un départ en retraite.

* La politique sociale mise en œuvre

En matière d'action sociale, la ville de Lambersart a versé aux agents adhérant au contrat collectif MNT une participation au paiement des cotisations santé.

Au total, ce sont près de 30 000 € consacrés au paiement de la participation employeur à une mutuelle en 2024.

A cette participation, s'ajoutent :

- Le versement d'une subvention au COS pour un montant de 93 000 € et 40 000 € au titre de la mise à disposition du personnel en 2024 ;
- l'adhésion à Plurelya à hauteur de 95 520 € en 2024;
- le contrat collectif prévoyance négocié par la ville auprès de Territoria ;
- le versement de l'allocation parent enfants handicapés pour 31 358 €.

* Plan de formation

Le plan de formation 2023-2025 a été bâti autour de **3 axes transversaux**.

1) Formation favorisant la prévention des risques et la sécurité

- Formation d'intégration
- Autorisations de conduite (CACES) et habilitations électriques
- Sécurité (Police Municipale, ASVP et assistants de prévention)

2) Formation favorisant la pratique professionnelle

A) Liée au métier : Maintien des connaissances - actualisation et évolution des savoirs faire

Exemples :

- la prise en charges des enfants sur les temps péri-scolaires (allergies alimentaires, enfants présentant des difficultés)
- les méthodes d'entretien par imprégnation
- l'accueil du public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques
- Bafa et Bafd

B) Liée à l'organisation des services : Prise de poste, management, télétravail, simplification administrativeExemples :

- l'évolution vers une fonction de management
- la cybersécurité
- le management d'une équipe en télétravail
- le management de la transversalité
- la prévention des accidents du travail

C) Liée aux politiques municipales : Démocratie participative, transition écologique, inclusion, égalité hommes/femmes.Exemples :

- la démocratie participative et la place du citoyen
- l'inclusion éducative dans l'action publique locale
- handicap, de qui et de quoi parle-t-on ?
- l'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap
- les bibliothèques vertes, actrices du développement durable
- l'égalité hommes femmes dans le management d'une équipe de proximité

3) Formation favorisant la mobilité professionnelle

- Préparation concours et examen
- Reconversion ou évolution professionnelle sans lien avec le poste de travail

	2021	2022	2023
Taux d'agents formés sur l'effectif	17,14 %	25,95 %	30,44 %
Nombre d'agents formés	108	136/524	172/565
Nombre d'heures de formations suivies (sur la base de 6h / jour)	1998	3693	4521

Tableau 10 : taux de personnel formé en 2023

*** État des avantages en nature au 01 Janvier 2024**

Des avantages en nature – véhicules, logements – sont concédés à certains agents municipaux en fonction de la nature de leurs missions dans le respect de la législation et des délibérations adoptées en conseil municipal.

L'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a institué l'article L2123-18-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Conseil Municipal délibère annuellement sur les avantages en nature de la ville.

*** Télétravail**

Le télétravail est un mode d'organisation du travail présentant de nombreux avantages : il permet de favoriser la conciliation vie professionnelle/vie privée, offre de meilleures conditions de travail, réduit le coût de transport, le stress et l'impact écologique des déplacements. Ce nouveau mode d'organisation du travail a été

mis en œuvre au 1er janvier 2023. Pratiquement 100 agents bénéficient depuis une semaine.

* Orientations de la Politique RH

La stratégie RH déployée sera définie afin de contenir la hausse de la masse salariale.

Elle se traduira par :

- l'anticipation de chaque départ en retraite et l'examen systématique de toutes les demandes de remplacement liées à ces départs et l'adaptation des profils aux nouveaux besoins ;
- le choix de privilégier les offres en interne afin de favoriser les mobilités et proposer en priorité les postes aux agents en situation de reclassement médical, puis à l'ensemble du personnel avec un regard attentif aux candidatures des contractuels de la ville.

L'objectif sera d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions afin de faire évoluer le service public et d'offrir un service de qualité aux usagers.

Certains des grands chantiers menés en 2024 seront reconduits en 2025 :

- la déprécarisation des agents non titulaires ;
- l'application du plan d'actions pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- la prévention des risques au poste de travail notamment les risques psychosociaux ;
- le développement des mesures améliorant les conditions de travail.

chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante

Elles sont estimées à 4 959 960€, soit une baisse de 3%, liée à la suppression de la somme versée au SIVOM dans le cadre des modalités de départ négociées en son temps (220 000 € versés en 2023 et en 2024).

Les autres charges se décomposent principalement comme suit :

1°) les subventions aux associations lambersartaises pour un montant de 535 000 € (hors bibliothèques et Toiles du Nord)

2°) la dotation à verser aux établissements d'enseignement privé estimée en 2025 à 630 000 €.

3°) la subvention au CCAS qui reste identique à 2 582 000 € à laquelle il faut ajouter 132 000 € de moyens mis à disposition.

4°) les indemnités des élus qui représentent 369 000 €.

5°) Les subventions versées aux garderies pour leur fonctionnement qui sont en hausse à 300 000 €.

6°) les subventions versées en 2025 à l'association ALPES regroupant la mission locale, la maison de l'emploi et le PLIE pour un total de 144 000€ (inchangé par rapport à 2024).

IV.3 La Dette

Structure de la dette au 1^{er} janvier 2025

Le tableau ci-après reprend les prospectives de la situation de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2025.

Type	Capital restant dû au 01/01/2025	%
Fixe	9 474 951 €	83,55 %
Variable	1 866 006 €	16,45 %
Ensemble des risques	11 340 957 €	100,00 %

Figure 11 : Capital restant dû par type au 01/01/2025

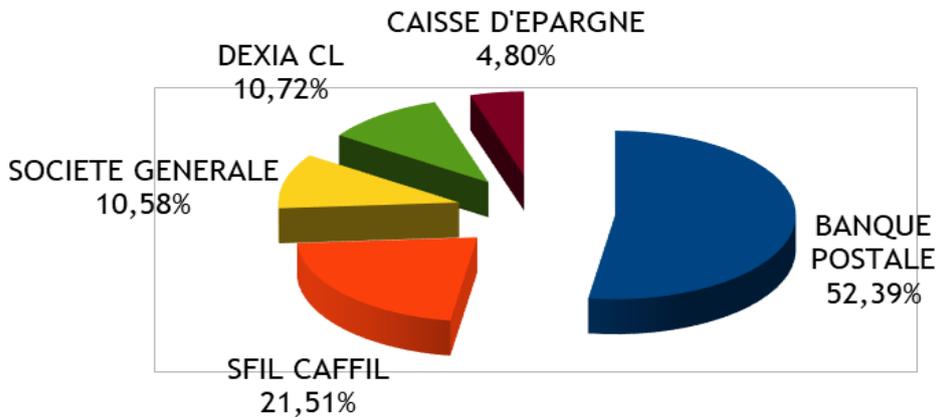


Figure 12 : prêteurs au 01/01/2025

Les emprunts détenus par la commune de Lambersart sont majoritairement contractés auprès de la Banque Postale (pour 52%). La commune a aussi emprunté à la SFIL (Société de Financement Local) / CAFFIL (Caisse Française de Financement Local) à hauteur de 21%. Viennent ensuite la Société Générale (11%), Dexia (11%), et enfin la Caisse d'épargne (5%).

* Évolution de la dette

L'annuité de la dette reste stable pour le capital ; s'agissant de la charge des intérêts, l'hypothèse retenue est une baisse des taux variables. Cela concerne 2 de nos emprunts dont l'un contracté auprès de la Société Générale et l'autre chez Dexia, avec impact sur les intérêts annuels.

Le remboursement en 2025 du capital de la dette sera de 1 070 762€ ; les intérêts sont estimés à 191 015€ (avec un taux variable Euribor de 4%).

Le montant de l'annuité par Lambersartois baisse à 45,78€ par habitant.

Evolution de la dette inscrite au BP entre 2020 et 2026 Encours de la dette au 01/01

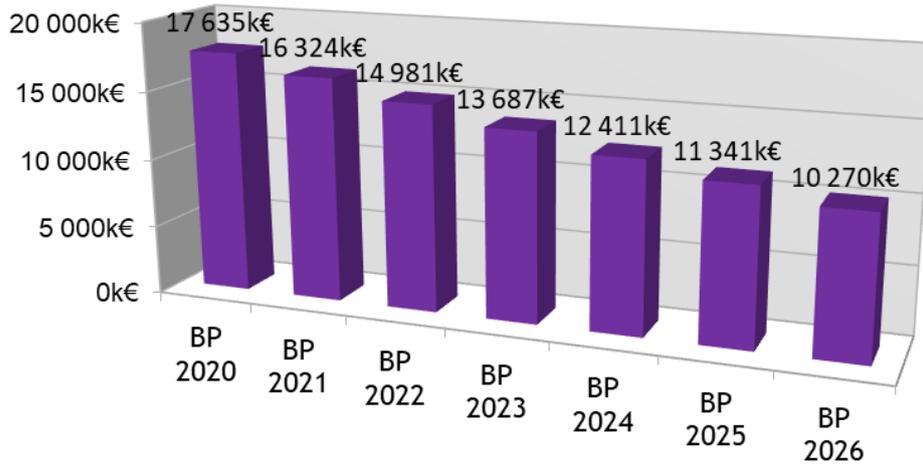


Figure 13 : évolution de la dette entre 2020 et 2026 au 1^{er} janvier

IV.4 Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 1 070 763€ pour l'exercice 2025.

LISTE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT par famille

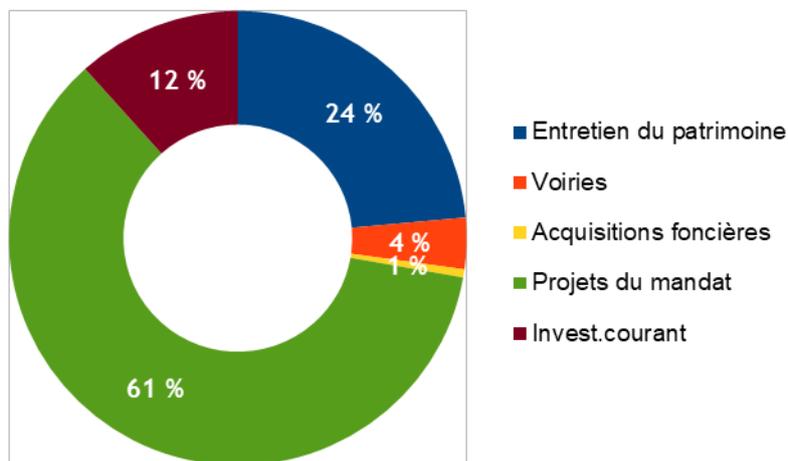


Figure 14 : répartition des projets d'investissement

Nos dépenses d'équipement s'élèvent à environ 5 200 000€ et sont réparties de la manière suivante :

1°) **1 225 000€** pour l'entretien du patrimoine dont 800 000 € consacrés au renforcement de la toiture de la salle Courbertin afin d'y installer des panneaux photovoltaïques et 140 000€ pour la réfection des toitures de St Sépulcre et St Calixte.

2°) **190 000€** pour les voiries et le mobilier urbain dont 65 000 € pour la rénovation de nos aires de jeux, 30 000€ pour des garages à vélo.

3°) **30 000€** au titre de la politique foncière, toujours en vue d'éventuelles subventions d'équilibre à verser aux bailleurs sociaux.

4°) **3 152 000€** pour les projets du mandat, consacrés à la construction du restaurant la Fontaine, à l'agrandissement de la Cabane à grandir, à l'aménagement des cours d'école, à l'aménagement et à l'équipement du parc des Charmettes et à la construction d'un garage pour la police municipale.

5°) **605 000€** pour les investissements ordinaires : remplacement de nos véhicules les plus polluants, acquittement des licences informatiques, achat d'arbres, etc.

IV.5 Les recettes d'investissement

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ➔ 2 340 711€ de virement à la section de fonctionnement.
- ➔ 990 000 € de crédits dégagés correspondants à la projection des dotations aux amortissements, y compris les investissements 2025.
- ➔ 600 000€ de FCTVA, estimés sur les investissements réalisés en 2024.
- ➔ 1 586 000€ de subventions d'investissement sur les projets 2025 obtenues auprès de différents financeurs tels que la MEL, l'État, la Région, et une provision récupérable sur la fin du marché DSP Dupont.

Subventions en cours de dépôts pour les projets 2025	organismes	Estimation du montant
Restaurant scolaire République	Préfecture (DSIL)	300 000 €
Alarme anti-intrusion et attentat pour les écoles Perrault Bettignies et Victor Hugo	Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	20 000 €
Transition énergétique et fonds d'équipements sportifs pour la salle de Tennis G Delfosse (Toiture et panneaux photovoltaïques)	MEL (Fonds de concours)	142 400 €
TOTAL		462 400 €

Figure 15 : liste des dossiers en cours de dépôts pour les projets 2025

Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant : il s'agit ici de calculer le coût des dépenses de fonctionnement de la collectivité et de le rapporter à un habitant. Il est de 1086€ par habitant à Lambersart, en dessous de la moyenne de la strate située à 1 299 € (moyenne de 2022).

Ratio 2 - Produit des impositions directes en euros par habitant : à l'inverse, ici, on estime les recettes générées par l'imposition directe. En moyenne, un habitant génère 851€ de recettes d'imposition directe en 2025 contre 719€ pour la moyenne de la strate (moyenne de 2022). Si l'on calcule le ratio 2 bis, Lambersart se situe également dans la sous le niveau des produits des impositions directes et reversements de fiscalité avec une moyenne de 874€ par habitant contre 935€ par habitant en moyenne (moyenne de 2022).

Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant : les recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant sont de 1207€ contre 1 494€ pour la moyenne de la strate (moyenne de 2022).

Ratio 4 - Dépenses d'équipement brutes en euros par habitant : les dépenses d'équipement brutes en euros par habitant sont de 188€ contre 344 € pour la moyenne de la strate (moyenne de 2022).

Ratio 5 - Encours de dette en euros par habitant : l'encours de dette (au 31 décembre 2024) par habitant est bien en dessous de la moyenne de la strate avec 411€ par habitant contre 1 006 € (moyenne de 2022) pour la moyenne de la strate. Les ratios 4 et 5 peuvent être mis en parallèle : en effet, les nouvelles dépenses d'équipement, ou plus simplement les investissements, sont financés par l'autofinancement et l'emprunt.

Ratio 6 - DGF en euros par habitant : à hauteur de 145€, elle est ici inférieure à la moyenne de la strate située à 198€ par habitants (moyenne de 2022).

Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : les dépenses de personnel, en 2025, sont estimées à 62 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chiffre est légèrement au-dessus de la moyenne de la strate en 2022 (61%)(moyenne de 2022).

Ratio 9 - (DRF + remboursement de dette en capital) / RRF : la marge d'autofinancement est située près de 93%, identique à la moyenne de la strate (moyenne de 2022).

Ratio 10 - Dépenses d'équipement brutes / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'équipement est situé à 15% contre 23% pour la moyenne de la strate (moyenne de 2022).

Ratio 11 - Encours de la dette (au 31 décembre 2024) / recettes réelles de fonctionnement : le taux d'endettement s'élève à 34%, contre 67% pour la moyenne de la strate (moyenne de 2022).